

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 163/2023

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de la chapelle Delattre – Sté ROTEL CHEZ SIG IMAGE -

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 13/07/2023 – de Mme KAPLIN Typhaine– de la Sté ROTEL chez SIG IMAGE – Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod – 64210 BIDART ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de création réparation réseau électrique souterrain, rue de la chapelle Delattre à hauteur du n° 73 ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement ou par feux tricolore et limitée à 30km/h, au droit des travaux de réparation du réseau électrique souterrain – rue de la chapelle Delattre, à compter du 25/07/2023 pour un délai d'intervention dans les 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté ROTEL chez SIG IMAGE– Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod – 64210 BIDART, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Mme KAPLIN Typhaine– de la Sté ROTEL chez SIG IMAGE– Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod – 64210 BIDART, email : Typhaine.kaplin@rotel.fr

Fait à HERZEELE, le 21 juillet 2023

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 21 juillet 2023

Le Maire, S.FRANCKE

